

PROCES VERBAL des délibérations du Conseil d'Administration du 07 novembre 2024

Année scolaire 2024 – 2025

A – VIE DE L'ETABLISSEMENT

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du (vote) :

Mme SAPINA rappelle les principaux points à l'ordre du jour du CA du 04 juillet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, présentation de l'organisation des groupes de besoins en 6^{ème} et 5^{ème}, vote du principe et des modalités financières du voyage à Siegen, vote des concessions par nécessité absolue de service et de la convention d'occupation précaire, vote du bilan financier du séjour à Lamoura et bilan de l'utilisation des fonds sociaux.

2. Désignation des membres dans les différentes instances

Madame SAPINA procède au vote du conseil sur la composition du conseil de discipline.

Délégations de la commission permanente proposées :

- . Programmation et modalités de financement des voyages scolaires
- . Approbation des sorties scolaires
- . Approbation de dons et legs

Concernant la commission d'éducation à la santé à la citoyenneté et à l'environnement, Madame la Principale explique aux membres du conseil qu'il s'agit d'une structure beaucoup plus ouverte et que les personnels enseignants ont toute liberté d'y assister, dès lors qu'ils ont des projets à présenter dans ce cadre-là.

3. Adoption du règlement intérieur du C. A.

4. Bilan de la rentrée scolaire

Madame SAPINA présente le bilan de la rentrée scolaire :

- Le collège compte cette année 21 classes et 553 élèves.
- Le collège compte 38 professeurs tous présents à la rentrée :
 - L'équipe de lettres compte sept enseignants dont deux nouveaux : Monsieur BERNARD et Madame LOISEL qui intervient en service partagé au collège.
 - L'équipe de mathématiques compte six collègues dont un nouveau : Monsieur WIERZCHUCCHI qui intervient en service partagé au collège
 - L'équipe d'anglais compte quatre collègues dont Madame DOBAKA, nouvellement nommée au collège.
 - L'équipe d'histoire géographie compte quatre collègues dont Monsieur BOTET en temps partagé.

- En sciences physique, nous avons accueilli Monsieur REMEZY en remplacement de Madame DUQUESNE.
 - En SVT, Madame ZEMMOURI remplace Madame MFULU.
 - En éducation musicale, Madame MUNCH intervient en service partagé avec un autre établissement.
 - En arts plastiques, Monsieur FAZIO intervient en service partagé au collège.
 - L'équipe d'EPS a accueilli cette année Monsieur BORELLO en service partagé dont l'UNSS
- L'équipe de vie scolaire compte une conseillère principale d'éducation, Madame LE GALL et huit assistants d'éducation dont cinq nouveaux personnels : Brahim BEDREDINE, Dorian LEMAIRE, Jason OKOYE, Maryne BOUTRY et Ylan JONDEAU. La plupart de ces personnels sont à temps partiel, ce qui représente un total de 4,5 équivalents temps plein.
 - Six AESH interviennent au collège auprès d'élèves porteurs de handicaps.
 - Il n'y a pas de changement non plus du côté des six agents de service, des trois agents de cuisine, de l'agent d'accueil et de l'agent de maintenance. Le pôle administratif n'a pas non plus connu de changement.
 - Le pôle médico-social accueille cette année une nouvelle psychologue, Madame SUN, présente au collège les lundis et certains mercredis Nous sommes en attente de la nomination d'une nouvelle assistante sociale en remplacement de Madame VIE.

5. Fonctionnement pédagogique :

- **Organisation des groupes de besoins en 6^{ème} et 5^{ème} en français**
 - Les groupes seront modifiés chaque trimestre.
 - Les groupes sont relativement hétérogènes : soit faible-moyen (groupe de 15), soit moyen-fort (groupe de 20-25).
 - Chaque professeur aura en charge une entrée thématique (ou un croisement d'entrées thématiques) associée à une compétence majeure.
 - L'idée est que chaque professeur fasse deux séquences par trimestre. L'une des deux séquences s'appuiera sur une œuvre intégrale, et l'une des deux séquences comportera une lecture cursive, ainsi chaque élève aura travaillé trois OI et fait trois LC dans l'année.
 - Le critère de répartition dans les groupes sera le degré de maîtrise de la compétence majeure.
 - Les dix semaines de classe entière ne seront pas toutes utilisées (6 seulement) : une semaine en début de trimestre, une semaine en fin de trimestre.
 - Nous définirons un exercice-type par niveau à réussir pour chaque compétence.
- **Organisation des groupes de besoins en 6^{ème} et en 5^{ème} en mathématiques**
 - Les élèves ont cours avec le professeur de la classe et vont par groupes restreints avec un professeur « volant » lorsqu'ils rencontrent des difficultés sur un chapitre.
 - Groupes de soutien en français et en mathématiques pour les élèves de 6^{ème}. Ces groupes sont animés par des professeurs des écoles rémunérés dans le cadre du pacte. Ils ont lieu le mercredi matin.
- La classe théâtre est reconduite pour la 3^{ème} E qui va assister à six pièces au théâtre de l'Odéon et travailler sur le théâtre de Sophocle avec une représentation finale de deux pièces de cet auteur.
- Le partenariat avec le club de football est reconduit cette année mais il s'est considérablement réduit puisqu'il n'y a plus d'entraînement commun entre l'association sportive et le club. En effet, les deux autres collèges de Champs-sur-Marne ont rejoint le dispositif ce qui rend

impossible une participation de l'AS aux entraînements du mercredi. Cette année, les classes de 6^{ème} et 5^{ème} sont libérées à 15h30 le vendredi pour permettre aux élèves inscrits au dispositif d'assister à un entraînement au club.

- **Les relations avec les familles :**

- Réunion d'information pour chaque classe en début d'année
- Mardi 17 décembre et mardi 25 mars : remise des bulletins 6^{ème} et 4^{ème}
- Jeudi 19 décembre et jeudi 27 mars : remise des bulletins 5^{ème} et 3^{ème}

- **Dates importantes :**

- Du 16 au 20 décembre : Stage de 3^{ème}
- Mercredi 22 janvier : Oral de stage
- Jeudi 3 et vendredi 4 avril : DNB blanc
- Mercredi 21 mai : Oral blanc du DNB
- Mercredi 18 juin : Oral du DNB
- Jeudi 26 et vendredi 27 juin : Epreuves écrites du DNB.
- Samedi 28 juin : Matinée portes ouvertes.

6. Convention avec la MPT Victor Jara

Madame SAPINA donne lecture de la convention nous liant avec la maison pour tous Victor Jara.

La M. P. T. Victor Jara met à notre disposition ses locaux (salle de spectacle, une cuisine équipée que le collège pourra également utiliser le cas échéant), accueillera la « pause des parents ».

En contrepartie, il nous sera demandé que le collège diffuse leurs informations auprès des familles. Le collège s'engage, par ailleurs, à partager les informations avec la M. P. T. Victor Jara.

7. Présentation du P. P. M. S.

Madame SAPINA donne la parole à Monsieur Danière. Ce dernier donne lecture du P. P. M. S. qui devient un document unique, regroupant à la fois le P. P. M. S. applicable face aux risques majeurs et le P. P. M. S. applicable face aux risques d'intrusion.

Il précise que, concernant le P. P. M. S. relatif aux risques d'intrusion, chaque année, le Rectorat adresse aux établissements le scénario à exécuter.

8. Présentation de la répartition des Indemnités pour Missions Particulières

- Coordination EPS : Mme GALLIEN
- Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques : Mme GALLIEN et Mme AVRIL
- Référente culture : Mme VOEGELING
- Référente décrochage scolaire : Mme LE GALL
- Référent harcèlement scolaire : Mme LE GALL
- Référente tutorat : Mme LOURENCO
- Coordination du cycle 3 : Mme CARLES et Mme DANIEAU
- Référente cordées de la réussite : Mme VOEGELING

9. Protocole des remplacements de courte durée :

Le collège a été doté de parts de pacte qui permettent de rémunérer différentes missions mais prioritairement des remplacements de courte durée. Cette année, 13 parts non redéployables sont exclusivement attribuées au RCD

Les enseignants volontaires s'engagent à effectuer, dans le cadre du Pacte, un volume d'heures de remplacement de courte durée fixé à l'avance (1 part de pacte = 1250€ bruts = 18 heures de remplacement sur l'année scolaire. Cette année, ces parts sont sécables. Un enseignant peut donc opter pour une demi part soit 9h00 de RCD.

Au collège, 8 enseignants se sont engagés dans ces missions pour un total de six parts. Cette situation est susceptible d'évoluer puisque certains enseignants ont déjà assuré la quasi-totalité de leur demi-part.

Le Pacte concerne également le dispositif « Devoirs faits »

Les enseignants volontaires s'engagent à effectuer, dans le cadre du Pacte, un volume d'heures de « Devoirs faits ». (1 part de pacte = 1250€ bruts= 24 heures de « Devoirs faits » sur l'année scolaire

Au collège, 6 enseignants se sont engagés dans cette mission pour 19.5 parts

10. Programme de l'Association Sportive :

Mercredi 13h15 – 14h45 :

Danse : Monsieur ZIMMER, Mme PREBIN

Football : Monsieur HELLOT, Mme GALLIEN, M. DOLOY

Multisport : Monsieur BORELLO

Mercredi 15h00 – 16h30

Badminton : Monsieur HELLOT

Gymnastique : M. ZIMMER, M. BORELLO, Mme LE-GALL

Escalade : Mme GALLIEN

Le conseil n'ayant pas de question, la séance est levée à 19h15.

Le Secrétaire de séance

La Présidente du Conseil d'Administration

Rémy DANIERE

Joëlle SAPINA